

Groupe d'expression du 5 Novembre 2024

« Les Contrats Obsèques présentés par Mme B. de la Société OGF »

Pour cette intervention, nous avons demandé à Madame B. de la société OGF de venir nous présenter les contrats obsèques.

Un petit café et des viennoiseries (offertes par OGF) sont à dispositions en attendant les participants.

Mme D, Cheffe de service ouvre le groupe d'expression en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Nous faisons un trou de table afin de nous présenter.

Elise explique que des photos vont être prises et qu'elles seront diffusées dans le compte rendu de cette réunion qui sera également diffusé sur le site internet de l'ATG. Tout le monde est d'accord et nous faisons signer une autorisation pour le droit à l'image.

Mme D, Cheffe de service passe ensuite la main à Madame B., Monsieur C. et madame C. de la société OGF pour la présentation des contrats obsèques.

Madame B. présente la société OGF à l'aide d'un Power point : il y a 1200 agences en France, 600 maisons funéraires, 87 crématoriums et 2 usines de fabrication de cercueils.

C'est un domaine qui a évolué et les gens qui travaillent dans ce secteur le font par choix et par envie d'accompagner les personnes dans leur deuil.

Tout est désormais possible pour organiser des obsèques, l'essentiel étant de respecter les volontés du défunt et/ou de sa famille et de « célébrer la vie d'une personne ». Ils ont même mis en place des colorations de cercueil, à destination des enfants plus particulièrement.

L'organisation d'obsèques nécessite l'intervention de personnes aux métiers variés :

- Conseillers funéraires
- Ambulanciers funéraires
- Marbriers
- Fossoyeurs
- Maître de cérémonie
- Porteurs

Parcours des obsèques lorsque la personne n'a pas prévu de contrat :

- Lieu du décès (hôpital- clinique- domicile)
- Réception famille
- Transfert (sous 48h max) ou maintien du corps sur les lieux de décès
- Soins de conservation
- Réception famille
- Cérémonie
- Inhumation ou crémation
- Réception famille

Toutes ces étapes nécessitent une présence et une mobilisation de la famille du défunt qui doit alors, en plus de gérer le côté émotionnel lié au décès, prendre bon nombre de décisions administratives, organisationnelles et bien sûr financières car le coût d'obsèques est conséquent.

L'intérêt du contrat obsèques : la prévoyance

Ce sera alors le même parcours mais toutes les décisions auront déjà été arrêtées par le défunt qui avait souscrit un contrat en prestation. Il sera donc inutile de recevoir la famille sauf pour choisir la date de la cérémonie.

- Plus de soucis d'organisation
- Respect des volontés du défunt
- Pas de soucis de charge financière puisque le contrat est déjà réglé (versement unique ou versement par primes périodiques)

Qui peut vendre un contrat ?

- Les professionnels du secteur : les sociétés de pompes funèbres
- Les banques et les assureurs proposent des contrats obsèques mais la plupart du temps, les volontés ne sont pas prises en compte, il s'agit simplement d'un capital garanti qui est versé à un bénéficiaire qui n'est pas forcément une société de pompes funèbres (ce peut être la famille)

Deux types de contrats proposés par les pompes funèbres :

- Contrats sous forme de capital garanti :
 - Financement
 - Dépôt des volontés essentielles
- Contrats en prestations :
 - Financement
 - Dépôt des volontés essentielles
 - Organisation sur-mesure

Deux types de financement :

- En prime unique : paiement en une fois sans délai de carence
- En prime périodique : le calcul du montant de la prime est fait selon l'âge. Le délai de carence est d'un an et un jour

Souscrire un contrat obsèques c'est être acteur de ses obsèques en étant conseillé et accompagné par une société de pompes funèbres.

Chez OGF :

- Pas de questionnaire de santé (pas de prise en compte de l'âge, du poids, etc...)
- La garantie rapatriement
- La garantie sérénité (prise en charge du déplacement de la famille)
- La garantie sérénité totale (le contrat n'évolue pas en fonction de l'inflation)

Les acteurs dans les contrats obsèques OGF :

- Financements par le biais de AUXIA
- Veille du respect des volontés par l'association COLOMBE : l'association veille à ce que les obsèques soient organisées en conformité avec le contrat.

A noter que le contrat peut être modifié à tout moment par le souscripteur jusqu'à son décès.

Pour finir :

- Réseau des agences DIGNITE à Sorgues, Rognonas et Montfavet
- Réseau PFG Service Funéraires à Carpentras, Sorgues, le Pontet, les Angles, Cavaillon et Beaucaire

Le numéro unique urgence décès : 3012 disponible 24h/7h.

La société OGF se déplace au domicile des personnes si besoin pour accompagner à la souscription d'un contrat.

La présentation de Madame B. s'achève par le visionnage de la publicité de OGF.

Une fois la présentation terminée, un temps d'échange et de questions / réponses s'engage entre les majeurs protégés, les représentants de OGF et notre service.

Une majeure protégée soulève qu'elle a trouvé que lever le tabou sur la mort et sur les obsèques lui avait fait du bien et qu'elle aime l'idée de souscrire un contrat pour protéger ses dernières volontés.

Tout le monde acquiesce à cela.

Elise soulève que parfois, lors d'une demande d'inhumation, le caveau familial est complet et qu'il est alors compliqué de pouvoir faire réduire les corps car il faut l'accord de tous propriétaires du caveau. Elle demande alors, si un contrat obsèques est prévu, si cela est anticipé. OGF nous répond que oui mais qu'il peut tout de même y avoir de « mauvaises surprises » le jour du décès.

Pour finir, nous distribuons un questionnaire de satisfaction et nous clôturons cette rencontre.

Retour en image sur le groupe d'expression du 05/11/2024 :



